GUIDE PRATIQUE · PROF-RBQ.CA

Demander sa licence de constructeur-propriétaire RBQ

Faut-il une licence ? Puis le formulaire de la personne physique (1702-FR, version 05-2025), avec un exemple fictif du début à la fin

À lire d'abord. Prof-RBQ.ca est un centre de préparation indépendant. Il n'a aucun lien avec la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni avec la Commission de la construction du Québec (CCQ). Ce guide ne remplace pas le formulaire officiel : le formulaire et le site rbq.gouv.qc.ca font foi. Renseignements à jour au 22 novembre 2026. Les tarifs de la RBQ sont indexés le 1er janvier de chaque année : vérifiez-les avant d'envoyer votre demande.

Le **constructeur-propriétaire** exécute ou fait exécuter des travaux de construction **pour son propre compte**, par exemple pour utiliser ou louer le bâtiment. Ce guide vous accompagne pendant que vous remplissez vous-même le formulaire officiel ; chaque partie renvoie au **numéro de section** du formulaire. Téléchargez la version la plus récente à la page des formulaires de la RBQ : https://www.rbq.gouv.qc.ca/formulaires/.

L'exemple suivi dans ce guide

Luc Exemple (nom fictif) possède un terrain à Fictiville. Il y fait construire un **petit bâtiment commercial d'un étage**, d'environ 400 m² d'aire de bâtiment, avec deux locaux qu'il **louera** à des commerces de détail. Il garde le bâtiment : il ne le vend pas. Il n'engage pas d'entrepreneur général : il coordonne lui-même le chantier et confie les lots à plusieurs entrepreneurs spécialisés. Il demande la sous-catégorie **1.2 Petits bâtiments** (licence de constructeur-propriétaire général) et passera les examens. Il gère ses immeubles sous le nom « Immeubles Fictiville » ; son NEQ est « 22XXXXXXXX (fictif) ». Son adresse : 123, rue de l'Exemple, Fictiville (Québec) Z9Z 9Z9.

Quand vous remplirez le vrai formulaire, remplacez chaque donnée de l'exemple par vos propres informations : votre nom, votre NEQ, vos adresses, vos travaux et votre sous-catégorie.

Nos illustrations sont des **maquettes fictives** conçues par Prof-RBQ.ca. Elles ne reproduisent pas le formulaire de la RBQ. Chaque champ rempli porte un repère (par exemple `1.2–b`) qui suit l'ordre du formulaire. Tous les noms, adresses, numéros et montants de l'exemple sont inventés.

Contenu. 1. Faut-il une licence ? · 2. Avant de commencer · 3. Type de demande et section 1 · 4. Section 1.2 · Travaux et propriétés · 5. Section 2 · Dirigeant et qualification · 6. Section 2.3 · Déclarations · 7. Sections 3 à 5 · Prêteurs, signature, documents · 8. Annexe 1 · 9. Coûts 2026 · 10. Le dépôt et les examens · 11. Liste de contrôle finale · 12. Sources

PARTIE 1

Faut-il une licence ?

Au Québec, quiconque exécute ou fait exécuter des travaux de construction doit détenir une licence de la RBQ, sauf exemption. Répondez aux questions dans l'ordre.

1. Construisez-vous en vue de vendre le bâtiment, ou faites-vous des travaux pour autrui et à votre profit ?

Oui Il vous faut une **licence d'entrepreneur**, pas de constructeur-propriétaire. La RBQ vise notamment le promoteur qui s'engage à vendre un bâtiment qu'il construit ou fait construire ; une personne qui construit une maison pour la vendre est présumée entrepreneur. Ce guide ne s'applique pas : voyez nos guides de la demande d'entrepreneur.

Non Vous construisez pour votre propre compte (pour l'utiliser ou le louer) : vous êtes un constructeur-propriétaire. Passez à la question 2.

2. Une exemption s'applique-t-elle ? Selon la RBQ, aucune licence n'est requise notamment dans ces cas :

- **Usage personnel ou familial** : une personne physique construit ou rénove une maison unifamiliale, ou un ouvrage comme un garage ou un cabanon, réservé à son usage ou à celui de sa famille, sans commerce, sans logement à louer et sans revenu. **Construire pour louer n'est pas couvert**, même une maison unifamiliale.
- **Moins de 20 000 $** : des travaux uniquement de rénovation, de réparation ou d'entretien de votre propriété, estimés à moins de 20 000 $ par projet. Selon la RBQ, cette exemption vise le propriétaire, pas le locataire. La main-d'œuvre bénévole et les matériaux gratuits s'estiment en dollars ; les travaux de modification (déplacer des murs, par exemple) ne sont pas couverts ; un projet ne doit pas être fractionné.
- **Travaux confiés** à un entrepreneur général titulaire de licence, ou à **un seul** entrepreneur spécialisé qui détient toutes les sous-catégories nécessaires à l'ensemble des travaux.
- **Annexe III seulement** : des travaux compris uniquement dans les sous-catégories de l'annexe III (par exemple la peinture). Ces travaux ne vous sont pas interdits : ils sont exemptés, c'est pourquoi un constructeur-propriétaire ne demande pas ces sous-catégories.
- **Vos salariés**, directement employés par vous et qui font habituellement ces tâches, exécutent des travaux d'entretien ou de réparation dans votre bâtiment, quel que soit le montant. L'électricité et le gaz gardent leurs propres exigences.
- D'autres exemptions visent notamment les municipalités, certaines entreprises minières, forestières et de distribution d'électricité, certaines exploitations agricoles, et l'entrepreneur titulaire qui travaille sur la propriété de son entreprise dans ses propres sous-catégories.

Oui Pas de licence de constructeur-propriétaire, si toutes les conditions de l'exemption sont remplies.

Non Passez à la question 3.

3. Quelle licence de constructeur-propriétaire ?

Vos travaux relèvent de l'annexe I (bâtiments, génie civil) : licence **générale**. Ils relèvent seulement de l'annexe II (travaux spécialisés) : licence **spécialisée**. Un constructeur-propriétaire ne peut pas demander les sous-catégories 1.1.1 et 1.1.2, ni celles de l'annexe III.

ATTENTION

- Électricité, gaz et équipements pétroliers : selon la RBQ, les exemptions d'usage personnel et de moins de 20 000 $ ne couvrent pas les travaux sur une installation électrique, une installation de gaz ou des équipements pétroliers. Vous devez alors détenir la licence appropriée, ou confier ces travaux à un entrepreneur qui la détient.
- Chaque exemption a ses propres conditions. En cas de doute, communiquez avec la RBQ avant de commencer les travaux : travailler sans licence expose à des amendes.

Pourquoi Luc a besoin d'une licence. Il ne vend pas : ce n'est pas une licence d'entrepreneur. Son bâtiment est commercial et rapportera des loyers : l'exemption d'usage personnel ne s'applique pas. Il s'agit d'une construction neuve (fondation, érection), pas d'une rénovation de moins de 20 000 $. Il répartit les lots entre plusieurs entrepreneurs spécialisés, sans entrepreneur général : l'exemption des travaux confiés ne s'applique pas non plus. Il lui faut donc une licence de **constructeur-propriétaire général**, sous-catégorie 1.2. La 1.2 vise des bâtiments d'au plus 3 étages et d'au plus 600 m² d'aire de bâtiment, pour certains usages : le bâtiment de Luc (un étage, environ 400 m², deux commerces de détail) entre dans ces limites. Vérifiez la fiche de votre sous-catégorie.

Licence générale ou spécialisée : ce qui est évalué

Licence de constructeur-propriétaire	Sous-catégories	Domaines évalués
Général	Annexe I, sauf 1.1.1 et 1.1.2 (par exemple 1.2 Petits bâtiments, 1.3 Bâtiments de tout genre), avec ou sans sous-catégories de l'annexe II	Gestion de la sécurité sur les chantiers ; gestion de projets et de chantiers ; exécution des travaux (un examen par sous-catégorie)
Spécialisé	Annexe II (par exemple 6.1 Charpentes de bois, 13.2 Systèmes d'alarme incendie)	Gestion de la sécurité sur les chantiers ; exécution des travaux (un examen par sous-catégorie)

Contrairement à l'entrepreneur, le constructeur-propriétaire ne fait pas évaluer le domaine Administration. Vérifiez votre sous-catégorie dans la liste officielle des sous-catégories ou l'index par mots-clés de la RBQ.

PARTIE 2

Avant de commencer

Prenez le bon formulaire

Vous êtes	Formulaire de constructeur-propriétaire	Version consultée
Une personne qui agit seule, sous son nom ou sous un nom immatriculé	**Personne physique**, 1702-FR (ce guide)	05-2025, 10 pages
Une compagnie (« inc. », « ltée »), avec des actionnaires	Personne morale, 1703-FR	2025-05, 16 pages
Une société de personnes (par exemple une s.e.n.c.)	Société, 1703-FR (même numéro que la personne morale : choisissez le formulaire d'après son titre)	2025-05, 12 pages

Ne prenez pas un formulaire de demande de licence d'entrepreneur (1701-FR) : il est fait pour une autre licence. Tous les formulaires sont à la page https://www.rbq.gouv.qc.ca/formulaires/.

Ce qui change par rapport à la demande d'entrepreneur

- **Pas de domaine Administration** : seulement la gestion de la sécurité, la gestion de projets et de chantiers (licence générale) et l'exécution des travaux.
- **Une section propre au constructeur-propriétaire** (1.2) : vos droits sur l'immeuble, le type de travaux, leur coût estimé et l'adresse des propriétés.
- **Aucun cautionnement de licence** n'est exigé du constructeur-propriétaire : c'est une obligation de l'entrepreneur. Le formulaire n'a d'ailleurs pas de section de cautionnement.
- **Sous-catégories interdites** : 1.1.1, 1.1.2 et toute l'annexe III.
- **Déclarations plus courtes** dans le formulaire de 2025 : deux questions (section 2.3). Le règlement modifié en 2026 peut en exiger davantage selon votre situation (voir la section 2.3).
- **NEQ** : pas exigé si le nom utilisé au Québec comprend votre prénom et votre nom de famille.

Électricité, plomberie et chauffage

Plomberie, chauffage et électricité : pour vous ou pour autrui ? Pour ces sous-catégories, tout dépend de qui profite des travaux.

Sous-catégories	Travaux pour votre propre compte	Travaux pour autrui (entrepreneur)
15.1 à 15.5 (chauffage, brûleurs, plomberie)	Licence de **constructeur-propriétaire**, demandée à la **RBQ** avec ce formulaire	Licence d'entrepreneur, par la **CMMTQ** (Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec)
16 (électricité)	Licence de **constructeur-propriétaire**, demandée à la **RBQ** avec ce formulaire	Licence d'entrepreneur, par la **CMEQ** (Corporation des maîtres électriciens du Québec)

Quand la page des examens de la RBQ renvoie aux corporations, elle vise les **entrepreneurs**. Par ailleurs, la RBQ indique que les constructeurs-propriétaires, titulaires d'une licence ou non, doivent déclarer les travaux de plomberie qu'ils exécutent ; si un entrepreneur en plomberie fait les travaux, c'est lui qui les déclare. Certaines petites réparations sont dispensées, mais pas le remplacement d'un chauffe-eau.

Pas encore de NEQ ?

Si vous agissez sous votre nom personnel seulement, l'immatriculation au Registraire des entreprises du Québec n'est pas requise, selon la RBQ. Si vous utilisez un autre nom, comme Luc, immatriculez-vous : c'est une démarche distincte de la demande de licence. La RBQ renvoie aussi au service gouvernemental « Démarrer une entreprise » pour les nouvelles entreprises.

Rassemblez vos pièces avant de remplir

- ☐ Le formulaire officiel le plus récent, imprimé ou rempli à l'écran puis imprimé. À la main, écrivez à l'encre et en majuscules.
- ☐ Votre NEQ et votre déclaration d'immatriculation, si vous utilisez un autre nom que le vôtre.
- ☐ L'adresse de chaque propriété visée par les travaux et une estimation du coût de l'ensemble des travaux.
- ☐ Une copie d'une pièce d'identité valide avec photo, délivrée par une autorité gouvernementale.
- ☐ Le paiement au montant exact (voir la partie Coûts).
- ☐ Selon le cas : diplôme ou attestation d'une formation reconnue, dossier professionnel, lettre explicative (question B), annexe 1 de chaque prêteur à déclarer.

PARTIE 3 · SECTION PAR SECTION

Type de demande et section 1 · Identification de l'entreprise

À quoi sert cette partie : dire ce que vous demandez, vous identifier, puis indiquer si vous voulez un traitement prioritaire.

EXEMPLE FICTIF — PAS UN FORMULAIRE OFFICIEL

Renvoi : formulaire officiel, haut de la page 1 (type de demande)

TD-a	Type de demande	☒ Délivrance d'une licence
TD-b	Numéro de licence ou de dossier	(laissé vide : aucun dossier)

TD-a **Type de demande.** Cochez la délivrance pour une première demande. L'autre choix, la modification, sert à changer une licence que vous détenez déjà.

TD-b **Numéro de licence ou de dossier.** Inscrivez votre numéro de licence s'il s'agit d'une modification, ou votre numéro de dossier à la RBQ si vous le connaissez. Luc n'en a pas.

ATTENTION

- TD-a Ne cochez pas la modification si vous n'avez pas encore de licence.

Section 1 · L'entreprise, c'est vous

Si vous êtes immatriculé, ces renseignements doivent concorder avec ceux du Registraire des entreprises du Québec.

EXEMPLE FICTIF — PAS UN FORMULAIRE OFFICIEL

Renvoi : formulaire officiel, section 1 (identification de l'entreprise)

1-a	Nom, puis prénom	EXEMPLE · LUC (fictif)
1-b	Autres noms de l'entreprise (raisons sociales)	IMMEUBLES FICTIVILLE (fictif)
1-c	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	22XXXXXXXX (fictif)
1-d	Adresse physique du siège	123, RUE DE L'EXEMPLE, FICTIVILLE (QUÉBEC) (fictive)
1-e	Province et code postal	QUÉBEC · Z9Z 9Z9 (fictif)

1-a **Nom, puis prénom.** Le formulaire place la case Nom en premier : écrivez EXEMPLE, puis LUC dans la case Prénom, comme sur la pièce d'identité avec photo que vous joindrez. Ce formulaire vise la personne qui fait affaire seule, sous son nom ou sous le nom de sa déclaration d'immatriculation.

1-b **Autres noms de l'entreprise (raisons sociales).** Indiquez les autres noms que vous utilisez au Québec pour vos activités de construction et qui figurent dans votre déclaration d'immatriculation. Un nom qui n'est pas déjà déclaré au Registraire des entreprises ne peut pas être inscrit ici : immatriculez-le d'abord. Luc gère ses immeubles sous le nom Immeubles Fictiville.

1-c **Numéro d'entreprise du Québec (NEQ).** Le formulaire n'exige pas de NEQ si le nom que vous utilisez au Québec comprend votre prénom et votre nom de famille. Luc utilise un autre nom (Immeubles Fictiville) : il est immatriculé et inscrit son NEQ. Pour une personne physique, le NEQ commence par 22.

1-d **Adresse physique du siège.** Donnez l'adresse réelle d'où vous gérez vos activités : numéro, rue et ville. Luc gère ses immeubles de chez lui.

1-e **Province et code postal.** Complétez la province et le code postal de l'adresse du siège.

ATTENTION

- **1-a** Vous agissez par une compagnie (« inc. ») ou une société ? Prenez plutôt le formulaire Personne morale ou Société.
- **1-c** Un NEQ est exigé dès que le nom utilisé au Québec ne comprend pas votre prénom et votre nom de famille.
- **1-d** Une case postale seule n'est pas acceptée.

EXEMPLE FICTIF — PAS UN FORMULAIRE OFFICIEL

Renvoi : formulaire officiel, section 1 (coordonnées, Registre, traitement prioritaire)

1-f	Téléphone	555 555-0100 (fictif)
1-g	Courriel	luc@exemple.invalid (fictif)
1-h	Diffusion au Registre des détenteurs de licence	☒ Téléphone · ☐ Courriel (exemple)
1-i	Traitement prioritaire	☐ (case laissée vide)

1-f **Téléphone.** Inscrivez le numéro où la RBQ peut vous joindre. Le poste, le télécopieur et le cellulaire sont facultatifs.

1-g **Courriel.** Choisissez une adresse que vous consultez souvent.

1-h **Diffusion au Registre des détenteurs de licence.** Cochez les coordonnées que vous acceptez de voir publiées dans le Registre des détenteurs de licence, consultable en ligne. Luc accepte de publier son téléphone, pas son courriel.

1-i **Traitement prioritaire.** Le traitement prioritaire coûte plus cher. Il exige une demande complète et des qualifications déjà acquises, sans aucun examen ni dossier professionnel à évaluer. Luc passera des examens : il laisse la case vide.

ATTENTION

- `1-h` Pour savoir quelles autres informations paraissent au Registre, à vérifier auprès de la RBQ.
- `1-i` Vous passez au moins un examen ? Ne cochez pas cette case : vous n'y avez pas droit.
- Le formulaire rappelle qu'un constructeur-propriétaire ne peut pas demander les sous-catégories 1.1.1 et 1.1.2, ni celles de l'annexe III.

Section 1.2 · Type de travaux et propriétés

À quoi sert cette section : décrire votre droit sur l'immeuble et les travaux prévus, pour que la RBQ vérifie qu'une licence est requise. Elle n'existe pas dans la demande d'entrepreneur.

EXEMPLE FICTIF — PAS UN FORMULAIRE OFFICIEL

Renvoi : formulaire officiel, section 1.2 (type de travaux et propriétés)

`1.2-a`	Droits sur les immeubles	☒ Propriétaire
`1.2-b`	Description des travaux	☒ Fondation · ☒ Érection
`1.2-c`	Coût estimé de l'ensemble des travaux	850 000 $ (fictif)
`1.2-d`	Adresse des propriétés visées	125, RUE DE L'EXEMPLE, FICTIVILLE (QUÉBEC) Z9Z 9Z9 (fictive)

`1.2-a` **Droits sur les immeubles.** Attestez à quel titre vous détenez les droits sur l'immeuble : propriétaire ou locataire. Luc est propriétaire du terrain et du futur bâtiment.

`1.2-b` **Description des travaux.** Cochez chaque type de travaux prévu : rénovation, réparation, entretien, modification, démolition, fondation ou érection. Luc fait construire un bâtiment neuf : fondation et érection.

`1.2-c` **Coût estimé de l'ensemble des travaux.** Inscrivez le coût estimé de tous les travaux prévus. Le montant de l'exemple est inventé.

`1.2-d` **Adresse des propriétés visées.** Inscrivez l'adresse ou l'emplacement de chaque propriété où vous prévoyez des travaux. Un terrain qui n'a pas encore d'adresse civique se décrit par son emplacement, par exemple la rue, la municipalité et le numéro de lot. Une case permet d'indiquer qu'il s'agit de la seule adresse et qu'elle est la même qu'à la section 1. Le terrain de Luc est voisin de son domicile : il inscrit l'adresse du terrain.

ATTENTION

- 1.2-b Le formulaire rappelle qu'aucune licence n'est requise pour des travaux uniquement de rénovation, de réparation ou d'entretien de votre propriété estimés à moins de 20 000 $. Une construction neuve n'est pas visée par cette exemption.
- 1.2-c Selon la RBQ, la main-d'œuvre bénévole et les matériaux reçus gratuitement doivent être estimés en dollars.
- 1.2-d Ne cochez la case « même adresse » que si les travaux visent une seule propriété, à l'adresse de la section 1.

Section 2 · Identification du dirigeant

À quoi sert cette section : vous identifier comme dirigeant, puis indiquer comment vous ferez évaluer vos compétences.

EXEMPLE FICTIF — PAS UN FORMULAIRE OFFICIEL

Renvoi : formulaire officiel, section 2.1 (identification du dirigeant)

2.1-a	Civilité	☒ M.
2.1-b	Nom et prénom du dirigeant	EXEMPLE · LUC (fictif)
2.1-c	Date de naissance	1980-01-01 (fictive)
2.1-d	Adresse du domicile	123, RUE DE L'EXEMPLE, FICTIVILLE (QUÉBEC) Z9Z 9Z9 (fictive)
2.1-e	Téléphone du dirigeant	555 555-0100 (fictif)

2.1-a **Civilité.** Cochez une seule civilité. Quand vous faites affaire seul, le dirigeant, c'est vous.

2.1-b **Nom et prénom du dirigeant.** Inscrivez de nouveau votre nom, puis votre prénom.

2.1-c **Date de naissance.** Écrivez la date dans l'ordre année, mois, jour, comme le demande le formulaire.

2.1-d **Adresse du domicile.** Inscrivez l'adresse de votre domicile, avec la province et le code postal. Pour Luc, c'est la même adresse que le siège.

2.1-e **Téléphone du dirigeant.** Inscrivez vos coordonnées personnelles. Elles peuvent être les mêmes que celles de l'entreprise.

ATTENTION

- `2.1-b` Joignez la copie d'une pièce d'identité avec photo délivrée par une autorité gouvernementale, et vérifiez qu'elle n'est pas expirée : la RBQ détruit dès réception une pièce non valable.
- `2.1-d` Une case postale seule n'est pas acceptée.

2.2 · Qualification du répondant

À quoi sert cette section : choisir, pour chaque domaine exigé, le moyen d'évaluation de vos compétences.

Vous êtes le seul dirigeant : vous êtes donc l'unique répondant, et vos compétences doivent être évaluées dans chaque domaine exigé. Pour la licence générale de Luc : gestion de la sécurité, gestion de projets et de chantiers, et exécution des travaux dans la 1.2, soit trois examens.

EXEMPLE FICTIF — PAS UN FORMULAIRE OFFICIEL

Renvoi : formulaire officiel, section 2.2 (qualification du répondant)

`2.2-a`	Domaine : gestion de la sécurité	☒ Examen
`2.2-b`	Domaine : gestion de projets et de chantiers	☒ Examen
`2.2-c`	Domaine : exécution de travaux de construction	Sous-catégorie n° 1.2 · ☒ Examen
`2.2-d`	Langue des examens	☒ Français

`2.2-a` **Domaine : gestion de la sécurité.** Pour chaque domaine, cochez le domaine, puis un moyen d'évaluation : examen, formation à reconnaître, dossier professionnel ou compétences déjà reconnues. Luc passera l'examen.

`2.2-b` **Domaine : gestion de projets et de chantiers.** Ce domaine est évalué pour la licence générale. Il ne l'est pas pour la licence spécialisée.

`2.2-c` **Domaine : exécution de travaux de construction.** Inscrivez le numéro de chaque sous-catégorie des annexes I ou II demandée, puis le moyen d'évaluation. Il faut réussir un examen par sous-catégorie. C'est ici que Luc demande la 1.2 Petits bâtiments.

`2.2-d` **Langue des examens.** Cochez la langue dans laquelle vous passerez vos examens.

ATTENTION

- `2.2-c` Choisir l'examen veut dire être prêt dès l'envoi de la demande : le report n'est accepté que pour une situation hors de votre contrôle, sur demande écrite à la RBQ.
- `2.2-d` Sans réponse, vous serez convoqué en français.
- Il n'y a pas de domaine Administration dans ce formulaire : le constructeur-propriétaire n'a pas à le faire évaluer.
- Le formulaire précise que les frais des examens, des formations à reconnaître et du dossier professionnel ne sont jamais remboursables.

Si vous choisissez l'examen, la RBQ vous envoie une convocation écrite avec la date, l'heure et le lieu. La note de passage est de 60 % à chaque examen (pas une moyenne). Préparez-vous **avant** d'envoyer la demande.

2.3 · Déclarations obligatoires

À quoi sert cette section : déclarer certaines condamnations et les fermetures d'entreprises que vous avez dirigées.

EXEMPLE FICTIF — PAS UN FORMULAIRE OFFICIEL

Renvoi : formulaire officiel, section 2.3 (déclarations obligatoires)

`2.3-a`	Question A : infractions des 5 dernières années	☒ Non (aux 3 lignes)
`2.3-b`	Question B : autre entreprise qui a cessé ses activités	☒ Non

`2.3-a` **Question A : infractions des 5 dernières années.** Cochez Oui ou Non à chacune des trois lignes, une par loi : protection du consommateur, santé et sécurité du travail, et loi qui encadre le travail dans l'industrie de la construction (CCQ). La question vise vous ou l'entreprise, au cours des 5 dernières années.

`2.3-b` **Question B : autre entreprise qui a cessé ses activités.** Indiquez si vous avez été dirigeant d'une société ou d'une personne morale dans les 12 mois avant qu'elle cesse ses activités d'entrepreneur.

ATTENTION

- `2.3-b` Avec un oui, joignez une lettre explicative : nom de la société ou de la personne morale, son numéro de licence, la cause et les circonstances de la cessation, et la liste des créanciers avec leurs coordonnées et les montants dus.
- Répondez à toutes les questions, sans laisser de case vide, ici comme à la section 3 (prêteurs) : une question sans réponse peut faire retourner la demande. Une fausse déclaration est une infraction, et la RBQ peut vérifier vos antécédents en tout temps (ententes avec Équifax Canada et la Sûreté du Québec, selon le formulaire).

Le formulaire de la demande d'entrepreneur pose plus de questions (actes criminels, lois fiscales, faillites). Le formulaire du constructeur-propriétaire, version 05-2025, n'en pose que deux.

ATTENTION : LE RÈGLEMENT DE 2026

- Depuis février 2026, le règlement exige aussi de déclarer, selon votre situation, certaines condamnations des 5 dernières années (sauf pardon, avec les circonstances et la peine) et la direction d'une société ou d'une personne morale qui a fait faillite il y a moins de 3 ans, avec les documents demandés. Le formulaire de 2025 ne pose pas toutes ces questions : si l'une de ces situations vous concerne, joignez une lettre qui l'explique et appelez la RBQ avant l'envoi.

Section 3 · Identification des prêteurs

À quoi sert cette section : déclarer certaines personnes ou entreprises qui vous ont prêté de l'argent.

Le formulaire exclut les banques, les caisses populaires et d'économie, les compagnies d'assurance et les sociétés de fiduciie ou d'épargne. Ne sont pas visés non plus les comptes clients des fournisseurs (un prêt d'argent d'un fournisseur, lui, se déclare), les avances des actionnaires, les marges et cartes de crédit, le crédit-bail et le prêt de biens.

EXEMPLE FICTIF — PAS UN FORMULAIRE OFFICIEL

Renvoi : formulaire officiel, section 3 (prêteurs)

3-a	Aucun changement concernant les prêteurs	☐ (laissée vide : première demande)
3-b	L'entreprise a-t-elle des prêteurs ?	☒ Non

3-a **Aucun changement concernant les prêteurs.** Cette case sert seulement à une demande de modification, quand rien n'a changé du côté des prêteurs.

3-b **L'entreprise a-t-elle des prêteurs ?** Luc finance son projet par un prêt hypothécaire de sa caisse et une marge de crédit. Ni l'un ni l'autre ne se déclare.

ATTENTION

- 3-b Un prêt d'argent d'un particulier, par exemple un proche, ou d'une entreprise qui n'est pas une institution exclue se déclare : remplissez la section 3.1 pour chaque prêteur, et faites remplir et signer l'annexe 1.

Sections 4 et 5 · Déclaration formelle et documents à joindre

À quoi servent ces sections : signer la demande (section 4), puis vérifier que rien ne manque dans l'envoi (section 5).

EXEMPLE FICTIF — PAS UN FORMULAIRE OFFICIEL

Renvoi : formulaire officiel, section 4 (déclaration formelle du répondant)

4-a	Nom et prénom du répondant qui signe	EXEMPLE · LUC (fictif)
4-b	Signature	Signature à la main, à l'encre (original)
4-c	Date de la signature	2026-11-30 (exemple)

4-a Nom et prénom du répondant qui signe. Vous êtes le seul dirigeant et l'unique répondant : c'est vous qui faites la déclaration formelle.

4-b Signature. Signez vous-même le formulaire imprimé. Par votre signature, vous déclarez que les renseignements de la demande et de ses annexes sont vrais et complets.

4-c Date de la signature. Inscrivez la date du jour où vous signez, dans l'ordre année, mois, jour.

ATTENTION

- 4-b Une signature photocopiée ou numérisée n'est pas une signature originale.

EXEMPLE FICTIF — PAS UN FORMULAIRE OFFICIEL

Renvoi : formulaire officiel, section 5 (documents à joindre)

5-a	Formulaire rempli, signatures originales	☒ Joint
5-b	NEQ valide	☒ Inscrit en 1-c
5-c	Chèque au montant exact	☒ Joint (montant : voir la partie Coûts)
5-d	Copie d'une pièce d'identité avec photo	☒ Jointe (permis de conduire, exemple)
5-e	Diplôme, dossier professionnel, lettre explicative	Ne s'appliquent pas dans l'exemple

5-a Formulaire rempli, signatures originales. L'original du formulaire, signé à la main.

5-b NEQ valide. Exigé si le nom utilisé au Québec ne comprend pas votre prénom et votre nom de famille, comme pour Luc.

5-c **Chèque au montant exact.** À l'ordre du ministre des Finances ou de la Régie du bâtiment du Québec.

5-d **Copie d'une pièce d'identité avec photo.** Le formulaire cite en exemple le passeport, le permis de conduire et la carte d'identité nationale avec photo.

5-e **Diplôme, dossier professionnel, lettre explicative.** Diplôme : si vous demandez une formation à reconnaître. Dossier professionnel : documents décrits par la RBQ. Lettre : si vous avez répondu oui à la question B.

ATTENTION

- 5-c Vérifiez la grille des tarifs en vigueur le jour de l'envoi : elle est indexée le 1er janvier.
- Dans la liste des documents à joindre, le formulaire renvoie à la « section 2.3 » pour la formation et le dossier professionnel, alors que ces choix se font à la section 2.2. Ne vous laissez pas dérouter.

Annexe 1

À quoi sert cette annexe : faire déclarer et signer chaque prêteur nommé à la section 3.

EXEMPLE FICTIF — PAS UN FORMULAIRE OFFICIEL

Renvoi : formulaire officiel, annexe 1 (déclaration du prêteur)

A1-a	Déclaration du prêteur et de ses dirigeants	`Ne s'applique pas dans l'exemple`

A1-a **Déclaration du prêteur et de ses dirigeants.** L'annexe est remplie et signée par chaque prêteur déclaré à la section 3 ou, si le prêteur est une entreprise, par l'un de ses dirigeants. Le prêteur répond à des questions sur les actes criminels et les lois fiscales des 5 dernières années. Luc n'a pas de prêteur à déclarer.

ATTENTION

- A1-a Si le prêteur est une personne morale ou une société, ses dirigeants sont identifiés et font eux aussi les déclarations. Photocopiez l'annexe s'il y a plus d'un prêteur.
- L'annexe porte sa propre signature originale, celle du prêteur ou de son dirigeant.

La copie de votre pièce d'identité est détruite par la RBQ après la décision sur la demande, selon les règles indiquées dans le formulaire.

PARTIE 4

Coûts 2026

Montants publiés par la RBQ pour la demande de licence de constructeur-propriétaire en 2026, consultés le 22 novembre 2026. Ils ne sont pas taxables. Ils sont indexés le 1er janvier de chaque année : **vérifiez la grille avant d'envoyer**.

Nouvelle licence (2026)	Droits	Frais	Total	Avec traitement prioritaire
Général (annexe I), ou général et spécialisé	884,54 $	407,15 $	1 291,69 $	1 698,84 $
Spécialisé (annexe II)	442,26 $	407,15 $	849,41 $	1 256,56 $

Évaluation des compétences (2026)	Montant
Examen	105,27 $ par examen
Formation à faire reconnaître	105,27 $ par exemption accordée (domaine ou sous-catégorie)
Reprise d'un examen après un échec	105,27 $ par examen
Dossier professionnel	877,49 $ par domaine ou par sous-catégorie

Maintien annuel de la licence (2026)	Total
Général, ou général et spécialisé	989,81 $
Spécialisé	547,53 $

La grille de la RBQ pour le constructeur-propriétaire présente, pour 2026, les mêmes montants que celle de l'entrepreneur. Le formulaire précise qu'en traitement prioritaire, on paie le double des frais. Les tableaux ci-dessus reprennent la grille publiée par la RBQ.

Pour Luc Exemple

La sous-catégorie 1.2 fait partie de l'annexe I : c'est une licence **générale**, à 1 291,69 $ en 2026. Le traitement prioritaire n'est pas offert, puisque Luc passe des examens. Il passe trois examens à 105,27 $ chacun.

Total à prévoir en 2026 pour l'exemple : 1 607,50 $, soit la licence (1 291,69 $) et les 3 examens de Luc (3 × 105,27 $ = 315,81 $). Aucun cautionnement de licence n'est exigé. Le maintien annuel n'est pas payé avec la demande : il devient exigible chaque année, à la date anniversaire de la licence, au tarif de l'année. Si vous faites évaluer un domaine autrement (formation reconnue, dossier professionnel, compétences déjà reconnues), votre montant sera différent.

Avant d'envoyer, confirmez le montant exact à joindre. Le simulateur de la RBQ peut vous aider : rbq.gouv.qc.ca/services-en-ligne/licence/simulateur-de-cout/.

PARTIE 5

Le dépôt et les examens

- **Avec ce formulaire, le dépôt se fait par la poste ou en personne.** Le formulaire précise qu'il ne peut pas être envoyé par courriel, puisqu'il doit être accompagné du paiement.
- **Par la poste** : envoyez l'original du formulaire, le paiement et tous les documents à : Régie du bâtiment du Québec, Service à la clientèle, 255, boulevard Crémazie Est, local 040, Montréal (Québec) H2M 1L5. Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances ou de la RBQ. Pas d'argent comptant ni de chèque postdaté.
- **Au comptoir**, à la même adresse : en plus du chèque et du mandat-poste, la carte de débit, la carte de crédit et l'argent comptant sont acceptés.
- **Numéro de dossier.** Si vous connaissez votre numéro de dossier à la RBQ, écrivez-le au dos du chèque.
- **Délai.** La RBQ indique traiter en 60 jours une demande complète et conforme. Ce délai exclut notamment l'attente de renseignements de votre part et la période entre la convocation et les examens. Si votre demande est incomplète, la RBQ vous écrit et vous accorde un délai pour fournir ce qui manque.
- **Demande complète.** Un dossier incomplet retarde le traitement et peut vous être retourné. Si la licence est refusée, les droits sont remboursés, mais les frais de traitement sont conservés.

Conseil Prof-RBQ : faites vérifier votre demande avant de l'envoyer. Une fois le formulaire rempli, appelez le service à la clientèle de la RBQ. Un agent peut revoir avec vous le montant à payer et les pièces à joindre, pour éviter qu'on vous retourne la demande. Téléphone : 1 800 361-0761 (sans frais) ou 514 873-0976 (Montréal), les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 16 h 30, et le mercredi de 10 h à 16 h 30. Ayez votre formulaire rempli devant vous.

Les examens. Au moment où vous déposez la demande, vous devez être prêt à passer vos examens. La RBQ n'accepte aucun report, sauf pour un motif sérieux, hors de votre contrôle ; le formulaire demande alors une lettre à la RBQ. Le jour de l'examen, apportez une pièce d'identité valide avec photo et arrivez 15 minutes à l'avance. Les résultats arrivent par la poste. Après un échec, vous avez 30 jours à partir de l'avis de la RBQ pour demander une reprise ; après un échec à la reprise, ou sans demande dans ce délai, il faut attendre 4 mois avant d'être admis de nouveau. Les frais d'examen ne sont jamais remboursables.

PARTIE 6

Liste de contrôle finale avant l'envoi

- [ ] J'ai vérifié qu'aucune exemption ne s'applique, et que je ne construis pas pour vendre (sinon : licence d'entrepreneur).
- [ ] J'utilise le formulaire de constructeur-propriétaire le plus récent qui correspond à ma situation (personne physique, personne morale ou société).
- [ ] J'ai coché la délivrance d'une licence (type de demande).
- [ ] Mon nom est écrit comme sur ma pièce d'identité ; mon NEQ et mes autres noms concordent avec le Registraire (section 1).
- [ ] Aucune case postale seule, ni pour le siège ni pour le domicile.
- [ ] J'ai coché les coordonnées que j'accepte de publier au Registre (section 1).
- [ ] Je n'ai pas coché le traitement prioritaire si je passe un examen ou présente un dossier professionnel.
- [ ] Section 1.2 : droits sur l'immeuble, types de travaux, coût estimé et adresse de chaque propriété.
- [ ] Ma sous-catégorie est permise au constructeur-propriétaire (ni 1.1.1, ni 1.1.2, ni annexe III) et elle est inscrite dans l'exécution des travaux (2.2).
- [ ] J'ai un moyen d'évaluation pour chaque domaine exigé, et la langue d'examen est cochée.
- [ ] Je suis prêt à passer les examens dès maintenant.
- [ ] J'ai répondu aux questions A et B de la section 2.3.
- [ ] Section 3 : j'ai répondu à la question des prêteurs ; pour chaque prêteur à déclarer, la section 3.1 est remplie et l'annexe 1 est jointe et signée.
- [ ] La déclaration formelle est signée à la main et datée (section 4).
- [ ] Je joins une copie de ma pièce d'identité valide avec photo, et les pièces selon le cas : diplôme, dossier professionnel, lettre explicative.
- [ ] J'ai vérifié les tarifs en vigueur et mon paiement est au montant exact, au bon ordre.
- [ ] J'ai appelé la RBQ (1 800 361-0761) pour faire vérifier le montant et les pièces de ma demande.
- [ ] J'ai gardé une copie complète de tout le dossier.

Se préparer aux examens avec Prof-RBQ.ca

Prof-RBQ.ca offre des cours en ligne pour préparer les examens de la RBQ, dont la gestion de la sécurité sur les chantiers et la gestion de projets et de chantiers. Les premières leçons sont gratuites. Renseignements : prof-rbq.ca.

PARTIE 7

Sources

Pages et documents de la RBQ consultés le 22 novembre 2026. Ils font foi en cas de différence avec ce guide.

1. Formulaires de la RBQ : rbq.gouv.qc.ca/formulaires/
2. Demande d'une licence de constructeur-propriétaire – Personne physique, 1702-FR 05-2025 : rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Formulaires/francais/demande-licence-construc-proprietaire-personne-physique.pdf
3. Formulaires Personne morale et Société, 1703-FR 2025-05 : rbq.gouv.qc.ca/licence/obtenir-sa-licence/formulaires/
4. Exemptions de licence pour certains constructeurs-propriétaires : rbq.gouv.qc.ca/licence/savoir-si-une-licence-est-requise/exemptions-de-licence/exemptions-de-licence-pour-certains-constructeurs-proprietaires/
5. Travaux nécessitant une licence : rbq.gouv.qc.ca/licence/savoir-si-une-licence-est-requise/travaux-necessitant-une-licence/
6. Sous-catégories de constructeur-propriétaire général et spécialisé : rbq.gouv.qc.ca/licence/determiner-vos-sous-categories-de-licence/constructeur-proprietaire-general/ et …/constructeur-proprietaire-specialise/
7. Liste des sous-catégories de licence (document 1592) : rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/AnnexeListeSousCategories.pdf
8. Examens : pour qui, comment, combien? : rbq.gouv.qc.ca/licence/se-qualifier-ex-examens/examens/pour-qui-comment-combien/
9. Examens : consignes et résultats : rbq.gouv.qc.ca/licence/se-qualifier-ex-examens/examens/examens-consignes-et-resultats/
10. Tarification – Demande d'une licence de constructeur-propriétaire : rbq.gouv.qc.ca/licence/tarification-et-amendes/tarification-demande-dune-licence-de-constructeur-proprietaire/
11. Toutes les étapes à suivre pour obtenir une licence : rbq.gouv.qc.ca/licence/obtenir-sa-licence/toutes-les-etapes-a-suivre-pour-obtenir-une-licence/
12. Délai et traitement d'une demande de licence : rbq.gouv.qc.ca/licence/obtenir-sa-licence/delai-et-traitement-dune-demande-de-licence/
13. Simulateur de coût : rbq.gouv.qc.ca/services-en-ligne/licence/simulateur-de-cout/
14. Nous joindre (téléphone et heures) : rbq.gouv.qc.ca/nous-joindre/

Prof-RBQ.ca est un centre de préparation indépendant, sans lien avec la Régie du bâtiment du Québec ni avec la Commission de la construction du Québec. Ce guide est une aide. Il n'est ni un avis juridique ni un document de la RBQ. Les maquettes sont des exemples fictifs et ne sont pas des formulaires officiels. Renseignements à jour au 22 novembre 2026 ; tarifs 2026, à vérifier après le 1er janvier 2027. Guide constructeur-propriétaire, V2.